



Retenue sur salaire pour avance de frais

Par **ruffino**, le **07/11/2011** à **15:42**

Bonjour, mon employeur m'a fait une avance pour frais de déplacement que je lui ai justifiée par des factures. Ce jour-ci, il estime que mes frais sont trop importants avec mon véhicule perso et que j'aurais dû prendre le train et veut me retenir le trop perçu sur ma paie de novembre. En a-t-il le droit et quel montant maximum peut-il me retenir???

Cordialement

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **15:06**

Bonjour,

Vous aviez convenu d'un montant de frais à ne pas dépasser et qui pourra être prouvé par un document écrit signé des deux parties?

Vous avez gardé une trace des frais de déplacements que vous avez eus? Copies des factures remises à l'employeur?